



L'ECHO DES CALANQUES

Regrouper toutes les volontés pour maintenir l'intégralité et assurer la sauvegarde du site classé des Calanques.

Juin 2004

N° 24

Sommaire :

	page		page
Editorial	1	Historique des Parcs Nationaux	3
Arrêté préfectoral	1	La Réserve géologique de Haute Prov.	4
Calanques propres	2	Le GREC	5
Adhésions	2	L'Histoire remonte à la surface	5
		Le monument du vallon de LUM	6

OUI au PARC NATIONAL NON au Parc 2ème génération

Les beaux jours sont arrivés et nos Calanques sont revêtues de mille couleurs : la valériane éclaire les sentiers, les cistes se couvrent de pétales fragiles et chiffonnés et nous retrouvons avec bonheur les asphodèles, les tulipes, les aphyllantes, les orchis, les bruyères, etc...

Et déjà, les randonneurs et les touristes affluent, venus de Marseille pour les plus nombreux, mais aussi du reste de la France et de l'étranger, afin de profiter des dernières possibilités avant la fermeture estivale, Ce massif fait l'émerveillement de qui l'a vu ne serait-ce qu'une seule fois, les parkings sont pleins de milliers de voitures; dernièrement, le New York Times l'a cité parmi les seize sites les plus beaux. Nos Calanques ont peut-être trop de succès!

Aussi sommes-nous toujours très attentifs aux dégradations possibles. A ce sujet deux dossiers sont actuellement en cours d'élaboration : le premier concerne des abattages d'arbres en plein site classé. Le second est établi à propos d'excursions emmenant le public dans des conditions qui sont à vérifier. C'est pourquoi il est plus urgent que jamais que des règles précises de protection soient définies, que les moyens soient donnés : nous attendons avec impatience la création d'un Parc National comme il est prévu dans les statuts du G.I.P.. Nous vous avons déjà entretenu du projet de parc de deuxième génération qui est à l'étude en ce moment et qui devrait passer devant les députés à la rentrée prochaine. Nous vous avons fait part de nos craintes à son sujet : les associations de protection de la nature locales ne sont pas reconnues comme partenaires, alors que le fonctionnement actuel du GIP démontre tout l'intérêt que les Parcs pourraient tirer de leur apport ; les volontés locales (élus et nommés par les élus) deviennent prépondérantes, alors qu'elles sont par essence plus sensibles aux intérêts locaux ; la charte de développement durable du Parc se superpose à la réglementation du cœur du Parc ; la charte et la participation des communes aux parties périphériques du Parc sont révisables tous les dix ans et s'il est prévu que la superficie du cœur puisse augmenter, il n'est spécifié nulle part qu'un terrain du cœur du Parc ne puisse être déclassé. Merci à tous ceux, très nombreux, qui ont répondu à notre appel et signé et fait signer la pétition de Mountain Wilderness à laquelle U.C.L. s'est jointe. Nous avons déjà reçu plus de 2 500 mille signatures, sans compter celles qui ont été envoyées directement au siège grenoblois de Mountain Wilderness. L'effort ne doit pas être relâché, il faut continuer.

L'été avec ses beaux jours est tout proche et nous allons tous en profiter. Comme les années précédentes l'accès aux Calanques sera réglementé pour leur protection et notre sécurité et nous espérons que les incendies qui constituent toujours une menace pourront être évités et surtout seront rapidement maîtrisés, grâce aux dispositifs de surveillance qui ont fait leurs preuves l'an passé.

A tous, je souhaite un très bon été qui vous laissera les meilleurs souvenirs.

Madeleine BARBIER-BROSSAT, *présidente*

Arrêté 1001 du 8 Juin 2004 sur la circulation dans les Calanques durant l'été :
A compter du 1^{er} Juillet jusqu'au Samedi précédent le 2^{ème} Dimanche de Septembre la circulation des personnes est interdite
Toutefois, en situation de danger météorologique 1, 2, 3 ou 4 la circulation des personnes est autorisée de 6 heures à 11 heures. En toute période de l'année, lorsque les conditions locales le justifient, toute forme de circulation peut être interdite

Echelle des niveaux de danger : 1 (faible), 2 (léger), 3 (modéré), 4 (sévère), 5 (très sévère), 6 (exceptionnel)

CALANQUES PROPRES 21 MARS 2004

Comme chaque année, depuis 12 ans, UCL a organisé, le dimanche 21 mars 2004, son opération de nettoyage de printemps dans les Calanques, afin de sensibiliser le public au geste d'emporter ses déchets. Cette année, le point d'accueil était installé à la barrière de la route du feu de Morgiou.

Les premiers groupes étaient sur place dès 9 h du matin : on peut citer l'Association des Randonnées Marseille-Cassis (ARMC), les A.I.L. Ste Anne, Alargo Mazargues, un groupe de randonneurs de la Chambre de Commerce de Marseille, le Club Soroptimiste de Marseille (Club service), etc. Un peu plus tard, on vit arriver les bénévoles, surtout des parents avec leurs enfants; avertis de cette journée, ils étaient déjà munis de leurs gants de protection; de nombreux promeneurs se joignirent à eux. UCL remettait à chacun des sacs poubelles recyclables fournis par Décathlon, et tous s'élançaient alors vers les cols de Sormiou et Morgiou, ou dans les vallons pour ramasser ce qui avait été... « oublié ».

Cette opération de sensibilisation a remporté un vif succès et c'est dans une ambiance sympathique que les enfants de l'école maternelle St. Vincent de Paul, accompagnés de leurs parents, découvraient cette opération. Les plus grands, ceux de l'école primaire Franklin Roosevelt étaient heureux de revenir sur ces lieux et la fin de la journée fut pour eux très festive! Un remerciement particulier à Olivier et à Enzo, de l'école primaire Ste Marguerite, qui, toute la journée, n'ont pas ménagé leurs efforts pour remplir plusieurs sacs de détritus. C'est surtout au bord de la route et en périphérie du site que la récolte fut la plus « fructueuse » : pièces de voitures, tomates, pneus, ferrailles, gravats, etc... A leur retour, tous ces détritus était déversés dans une benne mise à disposition par la ville de Marseille, près de notre stand.

Nombreux sont ceux qui souhaitent que cette opération se renouvelle, car elle permet de faire acquérir aux enfants et à certains adultes un comportement citoyen. Le bilan est très positif, puisqu'on peut aussi voir s'améliorer, malgré tout, la propreté du site.

Merci vivement à tous les randonneurs qui ont consacré leur dimanche à la récolte de ces déchets, aux journalistes ainsi qu'à la Ville de Marseille et à Décathlon, sans qui il n'aurait pas été possible d'organiser cette journée.

Les Calanques ont besoin de votre soutien pour aboutir au Parc National

Adhérez - Faites adhérer vos amis

Bulletin d'adhésion

Cette adhésion comprend l'envoi du bulletin « l'Echo des Calanques »

Je soussigné(e)
Demeurant
Téléphone

Adhère Renouvelle ma cotisation
A l'association Union Calanques Littoral au titre de :

Adulte	:	à partir de 12€
Mineur, Etudiant	:	à partir de 4€
Membre donateur	:	à partir de 16€
Association	:	à partir de 35€
Parrainage	:	à partir de 50€

Ce bulletin d'adhésion et le montant de la cotisation sont à faire parvenir à la trésorière d'U.C.L. - 241 avenue S. Allende - 13190 ALLAUCH

Signature Le

Nous vous rappelons l'importance de votre soutien par vos cotisations pour toutes les actions que nous menons, merci de vérifier que votre cotisation 2004 a bien été réglée. Nous vous en remercions par avance.

LES PARCS NATIONAUX FRANÇAIS

D'où viennent les Parcs Nationaux ?

L'idée de protection de la nature est très récente. Elle est née en Amérique au XIX^{ème} siècle avec l'apparition des sociétés industrielles et urbaines. Elle a été suivie au début du XX^{ème} siècle par l'Europe. L'Angleterre a été la première à penser protéger la nature, la France y est venue plus tard. Nous parlons ici des Parcs Nationaux en général, nous aborderons le cas de la France dans un prochain article

C'est aux Etats-Unis d'Amérique et ensuite au Canada qu'est née l'idée de protéger un certain nombre de paysages remarquables contre toutes les activités humaines, afin de les transmettre en l'état aux générations futures. Puis, peu à peu, s'est ajoutée l'idée de protéger aussi les espèces animales et végétales. Les transformations des milieux naturels dues aux progrès techniques ont été extrêmement rapides, en un peu plus d'un siècle, et ont provoqué des bouleversements importants: les premiers européens arrivant sur la côte est des Etats-Unis au XVIII^{ème} siècle découvrirent des espaces qui leur semblaient illimités, avec des ressources inépuisables, qu'ils exploitèrent sans retenue et avec un énorme gaspillage. C'est alors que le besoin se fit sentir d'épargner quelques paysages particulièrement beaux. En 1832, le Congrès de Washington créa la "Hot Springs Reservation" pour protéger une cinquantaine de sources chaudes dans l'Arkansas et, en 1864, le Président Abraham Lincoln transféra à la Californie la Yosemite Valley pour être réservée aux excursions et au plaisir du public, à condition qu'elle soit "*inalienable for all time*". Ces deux actions firent beaucoup avancer la réflexion sur la protection de la nature.

Ce fut après la mission d'exploration conduite en 1870 par des militaires et des scientifiques éminents et dirigée par le général Washington pour tracer une route vers le Nord-Ouest, que fut prise la décision de transformer cette région en "Parc public": le 1er mars 1872, le Congrès signait le décret créant le Parc de Yellowstone. Le terme "parc national" n'apparaîtra que plus tard. C'était l'aboutissement d'un mouvement de pensée favorable à la protection de la nature et une mesure très en avance pour un

pays où l'on exploitait d'une manière effrénée les ressources naturelles. Cependant, il fallu attendre plus de 40 ans pour que des moyens financiers soient affectés aux parcs créés. Les premiers parcs nationaux américains n'étaient que des espaces protégés pour la beauté de leurs paysages et continuaient d'être le siège d'activités économiques à condition seulement qu'elles n'y portent pas atteinte. Ce n'est qu'en 1916 qu'une loi sur les parcs nationaux reconnut la fonction de protection de la nature sauvage.

Aucun des Parcs mis en place dans le dernier quart du XIX^{ème} siècle ne se trouve en Europe. Il faudra attendre le début du XX^{ème} siècle pour que de nombreux pays suivent l'exemple de l'Amérique du Nord, mais les caractères généraux de ces parcs sont très variés, un certain nombre n'ayant de parcs nationaux que le nom. C'est en 1969 seulement que l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) définit ce que doit être un Parc National, ainsi que ce qu'il ne doit pas être.

Il semble que ce soit les Anglais qui, les premiers en Europe, aient exprimé ce désir de protection; ils l'ont fait dès la fin du XIX^{ème} siècle, mais d'abord dans leur Empire. En Angleterre même, après la fondation du « National Trust », ils commencèrent par créer des réserves et ce n'est qu'après 1945 que fut votée une loi créant les parcs nationaux.

En France, l'idée de protection de la nature date de la mise en réserve en 1853 d'une futaie de chênes de la forêt de Fontainebleau. Puis, en 1881, paraît un décret concrétisant la notion de « paysage artistique », sous l'impulsion en partie des peintres de l'école de Barbizon. Plusieurs associations comme la Société d'acclimatation (1871; devenue en 1945 Société d'acclimatation et de protection de la Nature), le Club Alpin Français (1874), le Touring Club de France (1890) et la Société de Protection de Paysages (1901) furent les moteurs de la création des premiers espaces protégés, des premières réserves naturelles privées. **La loi sur les Parcs nationaux date de 1960 et c'est elle dont la révision est en cours.**

A suivre.

La Réserve Géologique de Haute Provence

Le 9 mars 2004 Mr J.S. Pages, Directeur de la Réserve, nous donnait une conférence sur « La Réserve Géologique de Haute Provence : vingt ans de patrimoine géologique »

Cette conférence proposait de découvrir la naissance et l'évolution de cette réserve géologique, la plus grande d'Europe, depuis une lointaine époque où la notion de patrimoine géologique n'existait pas encore, jusqu'à nos jours, où géoparc et géotourisme s'associent aux programmes européens pour soutenir le développement local. Cette réserve célèbre, cette année, ses vingt ans d'âge ; elle est jeune, mais déjà mondialement connue.

Avant tout, LA RESERVE c'est un TERRITOIRE : 200 000 hectares protégés dans les Alpes de Haute-Provence et le Var. C'est le pays de la mémoire de la Terre, véritable patrimoine géologique ;

La réserve présente une synthèse de l'histoire géologique des Alpes et de la Provence.

Sa richesse et sa diversité sont à la portée de tous : trois cents millions d'années d'évolution dont les traces ont été préservées en partie grâce au climat. Une grande variété de terrains raconte ce qui s'est passé, entre autres l'histoire de la mer alpine où se sont déposés les sédiments qui donneront plus tard naissance aux alpes.

18 sites sont classés dont : la dalle à Ammonites, le site le plus connu : la géologie n'est pas une science hermétique et chacun peut, avec sa sensibilité, ressentir une émotion devant l'étonnant spectacle de cette dalle aux ammonites qui est un site ouvert ; L'Ichthyosaure, grand reptile marin dont la taille pouvait atteindre jusqu'à 10 mètres de long, vivant au jurassique ; les figures de courant, les empreintes de pas d'oiseaux, les clues de Barles, etc...

Ce sont là, de véritables musées en plein air pour apprendre à lire la terre .

La RESERVE GHP est un espace protégé de la région PACA où l'on compte 3 parcs nationaux, 4 parcs naturels régionaux et 4 réserves naturelles, dont trois géologiques.

La RESERVE GHP est presque victime de son succès, c'est un territoire qui s'agrandit et où les demandes de communes pour faire partie de la Réserve, se multiplient.

La population locale a pris conscience de ce patrimoine, de cette richesse du terroir. En 20 ans, ce projet a réussi à faire « entrer » la géologie dans la tête des gens. C'est une aventure de développement local entraînant la naissance d'un géotourisme avec l'aménagement de circuits-découverte, l'ouverture de musées comme le musée-promenade à Digne-les-Bains, le musée de Sisteron (Terre et temps), le musée des Siréniens à Castellane et la création de panorama. Dans les parcours et visites proposés, il n'y a pas de frontière entre patrimoine naturel et patrimoine culturel.

Parmi les actions d'insertion dans le milieu local, on peut citer : la réalisation de 60 points d'accueil et d'informations, des associations avec les artisans locaux (céramistes et boulangers), des liens avec les bibliothèques rurales et les gîtes d'étapes. Elle a suscité la création de l'école de la Terre en Provence, d'un territoire pour l'Art CAIRN, associant art et nature sans exclusion car la nature est inspiratrice aujourd'hui comme elle l'a été à la préhistoire, la formation d'accompagnateurs en montagne. Il faut noter aussi la réception, trois fois par an, d'artistes, qui s'imprègnent du territoire

Mais tout cela n'aurait pu se réaliser et évoluer, sans la présence, la créativité, le travail incessant, la volonté, la pugnacité d'une équipe solide, de géologues pour la plupart, qui ne ménagent pas ses efforts, toujours à la recherche de découvertes géologiques à valoriser dans une région si belle et si riche. Nous remercions vivement monsieur Jean Simon Pagès d'avoir communiqué son enthousiasme à une assistance nombreuse et très attentive, par un exposé vivant, pédagogique, agrémenté d'humour et de très bonnes photos des lieux et tout en découvrant les multiples facettes de la Réserve Géologique de Haute-Provence.

LE GREC

Le monde de l'escalade et des Calanques est en deuil.
Georges LIVANOS nous a quittés le 21 mai.

Il a été pendant quatre décennies un des pionniers de l'escalade rocheuse et il a ouvert, en compagnie de Robert GABRIEL, puis de Sonia, sa femme, des centaines de voies dans les Calanques, au pic de Bertagne et dans les Dolomites. Avant de devenir le spécialiste incontesté des Dolomites, il mèna de nombreuses « campagnes » dans l'Oisans et le massif du Mont-Blanc.

Son amour pour les Calanques ne l'a jamais quitté et c'est tout naturellement qu'avec Sonia, ils furent parmi les tout premiers adhérents à U.C.L. en février 1992. Sa conférence, donnée pour U.C.L., en juin 1997 à la Faculté Saint-Charles avait rempli un amphithéâtre de grimpeurs provençaux...et passionnés. Tous étaient venus retrouver sa verve inimitable et son humour décapant, qu'ils connaissaient bien pour avoir lu « *au delà de la verticale* », son chef d'œuvre.

Je garderai le souvenir d'un ami profondément gentil et chaleureux qui, derrière son humour parfois caustique, était d'une grande pudeur.

Ma chère Sonia, je t'apporte toute mon amitié dans ta douleur d'avoir perdu le Compagnon de toute ta vie.

Merci, Georges, pour tous les bons moments passés ensemble

Jacky VAUCHER

L'ensemble des membres de U.C.L. se joint à Jacky et présente ses très sincères condoléances à son épouse.

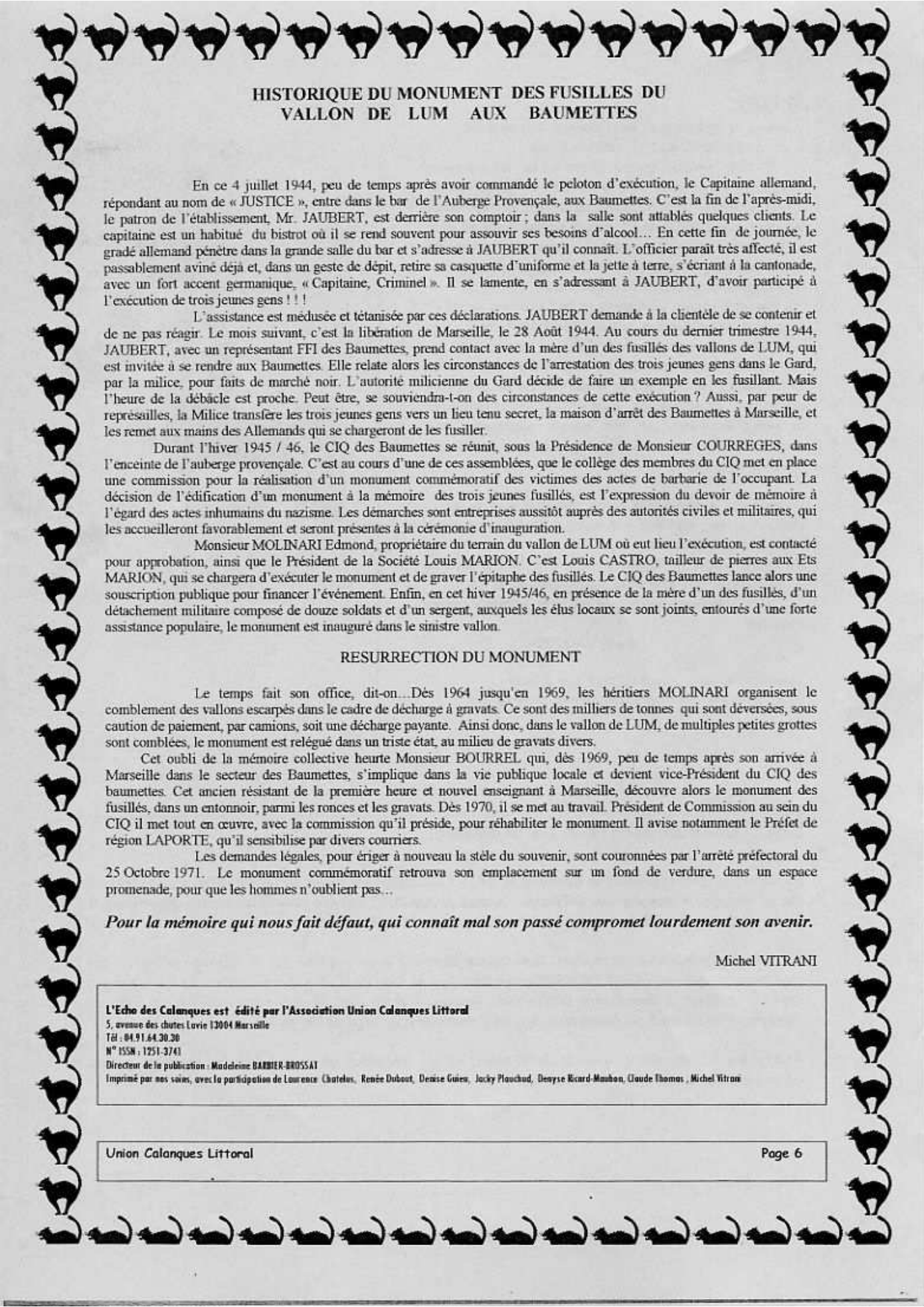


L'HISTOIRE REMONTE A LA SURFACE

Soixante ans après la disparition d'Antoine de SAINT-EXUPERY, les pièces de l'épave retrouvées, à l'est de l'île de Riou, par le plongeur Luc VANRELL, au mois de mai 2000, ont été identifiées comme appartenant à l'avion de chasse du célèbre aviateur et écrivain disparu le 31 Juillet 1944.

Par ailleurs, le pêcheur marseillais Jean-Claude BIANCO avait repêché, le 7 Septembre 1998, une gourmette au nom de SAINT EXUPERY entre l'archipel de Riou et la côte des Calanques. Ce qui a permis, dans l'hiver 2004, à Jean-Claude GRANJEAN, conservateur en chef du patrimoine au D.R.A.S.S.M., de conclure officiellement que l'avion de « Saint-Ex s'est abîmé au large de l'île de Riou ».

Toutes nos félicitations à Jean-Claude BIANCO et Luc VANRELL qui sont à l'origine de cette grande découverte, après soixante ans de mystère.



HISTORIQUE DU MONUMENT DES FUSILLES DU VALLON DE LUM AUX BAUMETTES

En ce 4 juillet 1944, peu de temps après avoir commandé le peloton d'exécution, le Capitaine allemand, répondant au nom de « JUSTICE », entre dans le bar de l'Auberge Provençale, aux Baumettes. C'est la fin de l'après-midi, le patron de l'établissement, Mr. JAUBERT, est derrière son comptoir ; dans la salle sont attablés quelques clients. Le capitaine est un habitué du bistrot où il se rend souvent pour assouvir ses besoins d'alcool... En cette fin de journée, le gradé allemand pénètre dans la grande salle du bar et s'adresse à JAUBERT qu'il connaît. L'officier paraît très affecté, il est passablement aviné déjà et, dans un geste de dépit, retire sa casquette d'uniforme et la jette à terre, s'écriant à la cantonade, avec un fort accent germanique, « Capitaine, Criminel ». Il se lamente, en s'adressant à JAUBERT, d'avoir participé à l'exécution de trois jeunes gens !!!

L'assistance est médusée et tétanisée par ces déclarations. JAUBERT demande à la clientèle de se contenir et de ne pas réagir. Le mois suivant, c'est la libération de Marseille, le 28 Août 1944. Au cours du dernier trimestre 1944, JAUBERT, avec un représentant FFI des Baumettes, prend contact avec la mère d'un des fusillés des vallons de LUM, qui est invitée à se rendre aux Baumettes. Elle relate alors les circonstances de l'arrestation des trois jeunes gens dans le Gard, par la milice, pour faits de marché noir. L'autorité milicienne du Gard décide de faire un exemple en les fusillant. Mais l'heure de la débâcle est proche. Peut être, se souviendra-t-on des circonstances de cette exécution ? Aussi, par peur de représailles, la Milice transfère les trois jeunes gens vers un lieu tenu secret, la maison d'arrêt des Baumettes à Marseille, et les remet aux mains des Allemands qui se chargeront de les fusiller.

Durant l'hiver 1945 / 46, le CIQ des Baumettes se réunit, sous la Présidence de Monsieur COURREGES, dans l'enceinte de l'auberge provençale. C'est au cours d'une de ces assemblées, que le collège des membres du CIQ met en place une commission pour la réalisation d'un monument commémoratif des victimes des actes de barbarie de l'occupant. La décision de l'édification d'un monument à la mémoire des trois jeunes fusillés, est l'expression du devoir de mémoire à l'égard des actes inhumains du nazisme. Les démarches sont entreprises aussitôt auprès des autorités civiles et militaires, qui les accueilleront favorablement et seront présentes à la cérémonie d'inauguration.

Monsieur MOLINARI Edmond, propriétaire du terrain du vallon de LUM où eut lieu l'exécution, est contacté pour approbation, ainsi que le Président de la Société Louis MARION. C'est Louis CASTRO, tailleur de pierres aux Ets MARION, qui se chargera d'exécuter le monument et de graver l'épithaphe des fusillés. Le CIQ des Baumettes lance alors une souscription publique pour financer l'événement. Enfin, en cet hiver 1945/46, en présence de la mère d'un des fusillés, d'un détachement militaire composé de douze soldats et d'un sergent, auxquels les élus locaux se sont joints, entourés d'une forte assistance populaire, le monument est inauguré dans le sinistre vallon.

RESURRECTION DU MONUMENT

Le temps fait son office, dit-on... Dès 1964 jusqu'en 1969, les héritiers MOLINARI organisent le comblement des vallons escarpés dans le cadre de décharge à gravats. Ce sont des milliers de tonnes qui sont déversées, sous caution de paiement, par camions, soit une décharge payante. Ainsi donc, dans le vallon de LUM, de multiples petites grottes sont comblées, le monument est relégué dans un triste état, au milieu de gravats divers.

Cet oubli de la mémoire collective heurte Monsieur BOURREL qui, dès 1969, peu de temps après son arrivée à Marseille dans le secteur des Baumettes, s'implique dans la vie publique locale et devient vice-Président du CIQ des Baumettes. Cet ancien résistant de la première heure et nouvel enseignant à Marseille, découvre alors le monument des fusillés, dans un entonnoir, parmi les ronces et les gravats. Dès 1970, il se met au travail. Président de Commission au sein du CIQ il met tout en œuvre, avec la commission qu'il préside, pour réhabiliter le monument. Il avise notamment le Préfet de région LAPORTE, qu'il sensibilise par divers courriers.

Les demandes légales, pour ériger à nouveau la stèle du souvenir, sont couronnées par l'arrêté préfectoral du 25 Octobre 1971. Le monument commémoratif retrouva son emplacement sur un fond de verdure, dans un espace promenade, pour que les hommes n'oublient pas...

Pour la mémoire qui nous fait défaut, qui connaît mal son passé compromet lourdement son avenir.

Michel VITRANI

L'Echo des Calanques est édité par l'Association Union Calanques Littoral

5, avenue des chutes Lovin 13004 Marseille

Tél : 04.91.64.30.30

N° ISSN : 1251-3741

Directeur de la publication : Madeleine BARBIER-BROSSAT

Imprimé par nos soins, avec la participation de Laurence Chatelus, Renée Dubout, Denise Guies, Jacky Plouchad, Denyse Ecard-Maubon, Claude Thomas, Michel Vitran